

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 février à 19H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 6 février 2025

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Eric GOUVIER, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE, Damien NICOT

Étaient absents représentés :

Christian REYNAUD pouvoir à Eric GOUVIER
Marie-José ROBERT pouvoir à Jean-Marie MIGNOT
Blanche ROUX pouvoir à Gaston CHASSAIN

Étaient absents excusés :

Christian REYNAUD, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX

Secrétaire de séance : Madame Danièle BARRIERE

N°2025/D/011 - Objet : **Cession d'un camion benne Man 10-163 732SR87**

En ce début d'année, un véhicule a été mis en vente aux enchères. Le montant de vente est supérieur à 4600 €, dépassant ainsi le seuil de délégation du Conseil municipal au Maire.

Camion benne Man 10-163 732SR87

N° de Série : WMAL243774Y043147

Montant de la vente : 9 746 € TTC

N° d'immobilisation : 200500056

Acquéreur : M. Kevin Breton, né le 14/05/1994 à LIMOGES, demeurant 1841 route des Lavandières Le Fraysse 24450 ST PRIEST LES FOUGERES.

Le Conseil municipal, après avoir débattu décide :

- D'approuver la cession du véhicule Man 10-163 immatriculé 732SR87 à M. Kevin Breton, né le 14/05/1994 à LIMOGES, demeurant 1841 route des Lavandières Le Fraysse 24450 ST PRIEST LES FOUGERES ;
- D'accepter le montant de la vente : 9 746€ TTC ;
- D'inscrire les recettes correspondantes aux produits des ventes au compte 775 (produits des cessions d'immobilisations) ;

- D'autoriser la sortie du bien 200500056 du patrimoine de la commune pour le motif "cession à titre onéreux sur bien déjà amorti".

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 12 février



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.